

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible de l'ONU : 15.1 - D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

Indicateur 15.i1 : Taux de boisement

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

L'indicateur « **Taux de boisement** » renseigne la part du territoire métropolitain couvert par de la forêt.

Concepts :

Est considérée comme **forêt** « toute formation d'au moins 50 ares et de largeur supérieure ou égale à 20 mètres, composée d'arbres capables d'atteindre une hauteur de 5 m à maturité *in situ* et dont le couvert absolu total est supérieur ou égal à 10 %, et de végétaux non cultivés » (définition de la FAO). Les formations ne remplissant pas ces critères mais les ayant manifestement remplis moins de cinq ans auparavant (suite par exemple à une coupe à blanc) sont comptées comme forêt tant qu'il n'y a pas de changement manifeste d'occupation du sol (culture, artificialisation...). Elles sont considérées comme des landes au-delà de la période de cinq ans, toujours s'il n'y a pas de changement manifeste d'occupation du sol (culture, artificialisation...).

L'augmentation des surfaces de forêt recouvre deux phénomènes distincts : la reforestation volontaire et la déprise agricole, notamment en zone de montagne.

Champ :

France métropolitaine

Commentaires :

Les forêts, dont la gestion est encadrée par le Code forestier, sont parmi les milieux naturels les mieux préservés en France (réglementation sur le défrichement, plans de gestion, police forestière, etc.). Toutefois il est nécessaire de veiller à ce que cette gestion reste maîtrisée et adéquate. En effet, une diminution de quantité d'habitat forestier est reconnue comme étant une des pressions majeures pesant sur la biodiversité au niveau mondial. À l'inverse, un taux de boisement trop élevé pourrait conduire à une homogénéisation du

paysage par la couverture forestière et éroder la biodiversité non forestière ou celle liée aux lisières forestières ou à des mosaïques d'habitats.

L'indicateur « **Taux de boisement** » est identique à l'indicateur Onusien 15.1.1. « Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières ».

Cet indicateur est également repris à l'échelle européenne.

Méthodologie

Méthode de calcul : (https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/IGD_2015_T2_FR.pdf)

Le taux de boisement est calculé pour un territoire donné, en ramenant la surface de la forêt à la surface totale de ce territoire.

Désagréations retenues :

Néant

Désagréations territoriales :

Par grande région écologique (GRECO)

Source des données

Description :

La production de l'indicateur « Taux de boisement » est assurée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Les données de cet indicateur sont issues des [campagnes annuelles d'inventaire forestier de l'IGN](#). Ces campagnes s'appuient sur de la photo-interprétation couplée à un travail de terrain incluant la vérification de la couverture et de l'utilisation du sol. Chaque année, un sous-échantillon de 7 000 points en forêt est visité, environ¹.

Périodicité :

Annuelle, toutefois les valeurs annuelles indiquées pour une année N correspondent à la moyenne des valeurs sur 5 ans (N-2 à N+2). Cette moyenne glissante sur cinq ans implique que les comparaisons statistiques ne peuvent se faire qu'entre valeurs séparées de plus de cinq ans.

¹ https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/180920_plaquette-methode_fr.pdf

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Les données elles-mêmes devraient être relevées de manière pérenne, mais le passé nous apprend que nous ne sommes pas à l'abri de ruptures de séries, par exemple à cause de changements dans la méthode statistique.

Références / Publications

Institut national de l'information géographique et forestière - La surface forestière en France métropolitaine

Observatoire des forêts françaises

Les données d'inventaire, IGN